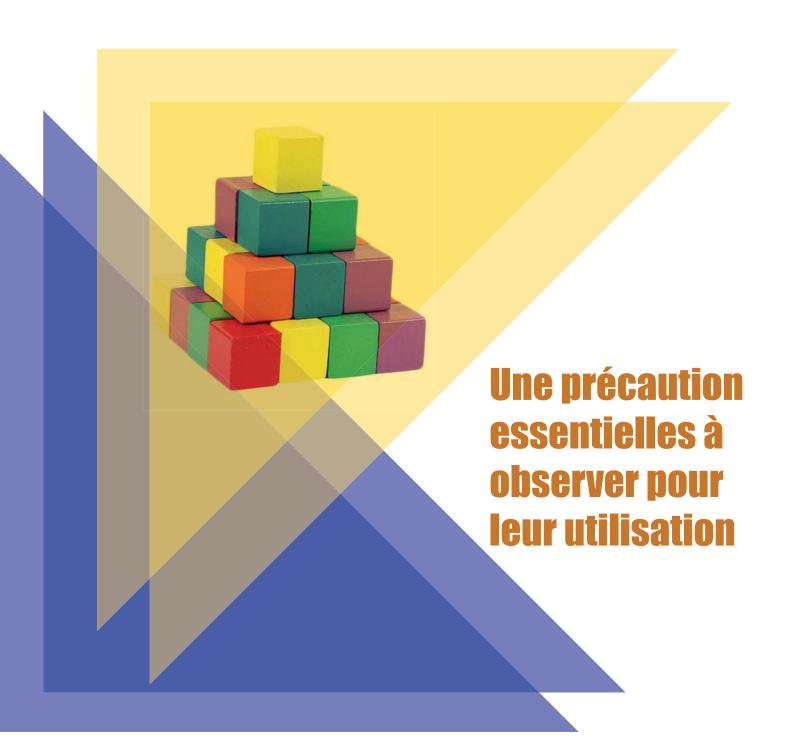


Guide de bonnes pratiques pour l'achat de jouets sécuritaires

Guide de bonnes pratiques pour l'achat de jouets sécuritaires



SOMMAIRE

- 1. Introduction
- 2. Conseils fondamentaux pour acheter un jouet présentant une sécurité essentielle
- 3. Les peluches qui sont destinées par nature aux petits enfants
- 4. Les poupées ou poupons
- 5. Les jouets dits électriques
- 6. Les coffrets d'expériences scientifiques ou de jouets chimiques
- 7. Les jouets nautiques
- 8. Les jouets fonctionnels
- 9. Les substances indésirables dans les jouets
- 10. Jouets munis de dispositifs sonores
- 11. Pour conclure et retenir l'essentiel des précautions pour choisir un jouet sécuritaire
- 12. Une fois le jouet acheté que faire en priorité pour éviter les accidents

1 Introduction

Selon les données de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les jeux et jouets sont systématiquement dans le trio de tête des produits faisant l'objet d'une procédure de rappe pour dangerosité avérée. En 2019, ils comptaient pour 20 % des 3.700 produits rappelés par plus de 40 autorités de contrôle à travers le monde.

Un enfant qui utilise un jouet n'imagine pas toujours les dangers encourus, il doit donc être protégé contre les risques de blessures dans le cadre d'une utilisation normale et raisonnablement prévisible du jouet. C'est pourquoi, les jouets destinés aux enfants de moins de 14 ans doivent être conformes aux exigences de sécurité imposées par la réglementation algérienne en rapport avec les normes européennes ou internationales applicables aux jouets et portant sur leurs propriétés mécaniques et physiques, l'inflammabilité, leurs caractéristiques chimiques et électriques, l'hy-giène.

Fête, anniversaire ou toute autre occasion?

Vous avez des jouets à offrir?

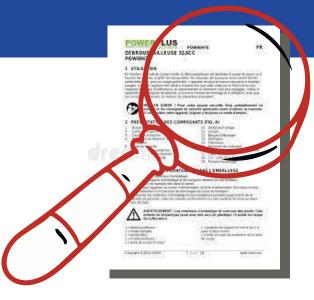
Voici quelques conseils pour sélectionner les jouets et permettre à vos enfants de s'épanouir en toute sécurité

Conseils fondamentaux pour acheter un jouet présentant une sécurité essentielle

Assurez-vous que les adresses de contact, tant de l'importateur que du fabricant se trouvent sur le jouet. Un site Web ne suffit pas. Normalement, une adresse se compose d'un nom de rue et d'un numéro ou d'une boîte postale et d'un numéro, d'un code postal et d'une ville

Vérifiez la présence d'un numéro de lot, de série ou de modèle ou tout autre élément qui permet l'identification du jouet. sur le jouet ou l'emballage

Une majorité de jouets porte le marquage « CE qui signifie que le fabricant atteste que son produit satisfait aux exigences réglementaires de sécurité. Il est le signe que les procédures d'évaluation de la conformité ont été appliquées par le fabricant . Il est apposé de façon lisible, visible et indélébile sur le produit, son étiquette ou son emballage. Mais même si le jouet possède le logo « CE », procédez vous-même à des contrôles rapides avant l'achat.(voir ci-après)



Lisez avant l'emploi du jouet toutes les consignes tous les avertissements portés sur l'em-ballage II s'agit, par exemple, de l'indication d'un âge minimum, d'une tranche d'âge ou d'un aver-tissement sur la nécessité que les jouets soient utilisés uniquement sous la surveillance des adultes. Cette indication figure notamment sur les jouets d'activité, les jouets fonctionnels, les jouets aquatiques, les jouets comportant des denrées alimentaires, les jouets chimiques, etc.

- La mention d'un âge recommandé sur le jouet ou l'emballage vous permet de vous orienter dans votre choix en achetant un jouet adapté à l'enfant compte tenu de ses capacités;
- L''avertissement représenté sous la forme d'un logo ou d'un avertissement écrit, indiquant que le jouet ne convient pas à un enfant de moins de 36 mois, doit être complété dans tous les cas par le signalement du danger particulier encouru; Exemples :



• « petits éléments (étouffement) » ;



« corde longue – étranglement (danger) » ;



« petites balles – étouffement (danger) »;



• Les ballons baudruches sont particulièrement dangereux pour les jeunes enfants qui peu-vent l'aspirer lorsqu'ils essaient de le gonfler.

N'achetez pas de hochets, de jouets à presser, d'anneaux de dentition et autres jouets ayant des extrémités en forme de balle ou avec des petites pièces qui pourraient se détacher. Veillez à ce que les anses soient suffisamment larges pour ne pas pouvoir se loger dans la gorge des enfants Testez le bruit des hochets car certains sont parfois trop bruyants pour les oreilles sensibles des bébés.



Cet avertissement ne s'applique pas aux jouets qui, en raison, de leurs fonctions, de leurs dimensions ou de leurs caractéristiques ne sont manifestement pas destinés aux enfants de moins de 36 mois

3

Pour aller plus loin cas de certains jouets aux risques spécifiques



- Privilégiez une peluche non emballée demandez à la toucher pour évaluer sa qualité.
- Vérifiez les accessoires et les parties des jouets solidité des yeux ou du nez .pour éviter lespetits éléments qui pourraient se détacher et être avalés (sequins, nœuds colliers,pompons, éléments de feutrine collés ou cousus, rubans, etc.)
- Evitez les peluches comportant de petits accessoires accrochés à la peluche (arrosoir, hotte, fleurs etc.).
- Secouez la peluche pour vérifier la tenue des poils;
- Les coutures doivent être résistantes pour ne pas rendre accessible le rembourrage ou des petits éléments présents dans celui-ci (élément sonore, billes) ;et être fabriquées avec des matériaux qui ne constituent pas un élément inflammable.:
- Les peluches et doudous, surtout ceux à poils longs ou rembourrés en synthétique, sont plus sus-ceptibles de contenir des allergènes et des retardateurs de flammes qui restent dangereux pour la santé.



Les poupées ou poupons



- De 0 à 2 ans : choisissez des poupées sans accessoires. Les poupées avec des cheveux longs sont déconseillées pour les petits, les enfants peuvent les arracher, au risque de les avaler;
- Poupées, en tissu c'est mieux;
- Souvent en plastique, en synthétique, ou contenant des composants électroniques;
- les poupées peuvent renfermer de nombreuses substances toxiques. C'est pourquoi, il est préférable, pour les plus jeunes surtout, d'opter pour des poupées en tissu ou en coton bio:
- De 2 ans à 5 ans : offrez une poupée ou un poupon facile à habiller et à laver Faites attention aux accessoires dangereux pour des enfants de moins de trois ans en raison de la présence de petits éléments faciles à ingérer;
- Pour promener son poupon ou sa poupée, l'enfant apprécie d'utiliser une poussette; Assurez-vous de la qualité de celle-ci. Certaines d'entre elles (notamment celles à la surface d'assise la plus large) doivent être munies de systèmes de verrouillage qui se déclenchent automatiquement une fois la poussette dépliée, afin d'éviter un repli intempestif et ainsi prévenir le risque de coincement de doigts.

5 Les jouets électriques

- Les jouets électriques ne doivent pas être alimentés par une tension supérieure à 24 volts (très basse tension de sécurité). Autrement dit, ils sont alimentés par des piles, des accu-mulateurs ou par un transformateur très basse tension.
- Vérifiez tout d'abord la présence de marquages et lisez les instructions sur l'emballage. Vous devez savoir comment mettre ou enlever les piles, comment nettoyer le jouet, vérifier les polarités (pôles + et -) sur le boitier, le type de piles à utiliser (piles ou accumulateurs).



- Afin de prévenir les risques d'ingestion des piles, ou de fuite d'électrolytes pour les jouets destinés aux enfants quelle que soit la classe d'âge (0 à 14 ans), vérifiez que l'ouverture du compartiment à piles ne soit pas directement accessible et que celui-ci ne puisse s'ouvrir qu'au moyen d'un outil (type tournevis) ou d'au moins deux mouvements indépendants si-multanés. :

Privilégiez l'achat de jouets électriques dont l'enveloppe a une résistance mécanique suf-fisante. Evitez les jouets dont le plastique se casse facilement. Un choc pourrait donner libre accès au circuit électrique interne et aux piles et occasionner un court-circuit (risque d'échauffement).

Lorsque le jouet nécessite un transformateur (qui n'est pas partie intégrante du jouet), vérifiez bien que celui-ci possède également le marquage « CE » (au titre de la règle-mentation des produits électriques). Ce marquage signifie que le transformateur, pièce es-sentielle pour le fonctionnement du produit, est fabriqué de telle façon que, en usage normal comme en usage prévisible, aucune partie du jouet ne puisse être placée sous tension du secteur et provoquer des brûlures ou une électrocution.

Les jouets électriques ne doivent pas émettre de rayonnement dangereux pour les yeux. Les lasers et les LED doivent être de classe I. Les classes supérieures sont proscrites pour cet usage.



Les coffrets d'expériences scientifiques ou jouets chimiques



Il s'agit de jouets destinés à la manipulation directe de substances et de mélanges chimiques. et pour l' essentiel des coffrets d'expériences chimiques, y compris les coffrets de développement de cristaux et les coffrets produisant du dioxyde de carbone, ainsi que des coffrets de moulage à base de plâtre à modeler (de type gypse), les coffrets de pâte à mo-deler à base de PVC plastifié à durcir au four, des coffrets de granulés de polystyrène, des coffrets d'inclusion.

Du fait du contact avec des substances chimiques, et des différents risques pour les enfants (par exemple, l'ingestion), il est impératif que les enfants ne jouent pas seuls mais sous la surveillance d'un adulte.

Ces jouets doivent comporter :

- un avertissement spécifique apposé sur l'emballage indiquant « Ne convient pas aux en-fants de moins de (âge à préciser par le fabricant) ; à utiliser sous la surveil-lance d'un adulte » ;
- des avertissements propres à chaque catégorie de jouets chimiques sur le caractère dan-gereux des substances, leurs conditions d'utilisation et les risques résultant de leur utilisation ;
- une notice d'instruction comportant des informations détaillées sur la manière de réaliser chaque expérience proposée, les règles de sécurité à observer ainsi que des recommandations à l'attention des adultes surveillant les enfants ; une mention relative aux soins de première urgence à donner en cas d'accidents

graves dus à l'utilisation de ce type de jouets

Les coffrets d'expériences magnétiques doivent comporter la mention suivante :

« Attention. Ne convient pas aux enfants de moins de 8 ans. Ce produit contient de petits aimants. Une fois avalés, les aimants peuvent se coller ensemble au travers des intestins et engendrer ainsi de graves blessures.

Consulter immédiatement un médecin en cas d'ingestion d'aimants. »

7 Les jouets nautiques

Ils doivent être adaptés à l'âge de l'enfant et ne sont en aucun cas une garantie contre la noyade et à utiliser sous la surveillance d'un adulte



8 Les jouets fonctionnels

Ce sont des imitations d'articles destinés aux adultes et jouant le même rôle (exemples):machine à coudre, perceuse etc.) ils ne doivent être utilisés que sous la surveillance d'un adulte ce qui doit figurer sur l'emballage



9 Les substances indésirables dans les jouets

- Les jouets peuvent contenir des substances toxiques dangereuses pour la santé des enfants (troubles du développement cérébral et de la reproduction, irritations des voies respiratoires et des muqueuses, allergisant, saturnisme, etc).
- Pour prévenir tout danger, la réglementation limite ou interdit la présence de composants chimiques (arsenic, plomb, cadmium, chrome, etc...) au-delà de certaines teneurs dans les jouets susceptibles d'entrer en contact avec la bouche,, les feutres, les jeux utilisant de la peinture ou de l'encre, etc.
- Puzzles, jeux de construction, maisons de poupées... Les jouets en contre-plaqué contien-nent souvent du formaldéhyde, classé cancérigène, et la peinture des bois peints peuvent contenir des métaux lourds, comme le plomb. Choisissez des jouets en bois brut non vernis (labels FSC ou PEFC).
- PH talâtes ou BPA dans certains jouets en plastique
- Certains jouets gonflables ou en plastique peuvent contenir des perturbateurs endocriniens comme les pH talâtes ou le Bisphénol A (BPA). Certains fabricants ont volontairement retiré ces substances de leurs produits. Pour acheter ces jouets, recherchez les indications "sans PVC" ou "sans pH talâtes". Pensez à aérer les produits neufs en PVC au moins deux jours avant la première utilisation.
- Dans les feutres, la peinture, les pâtes à modeler ou les kits de maquillage, on peut trouver du baryum, du plomb, du formaldéhyde ou des phtalates. Préférez des produits avec des colorants alimentaires ou issus de plantes et sans conservateurs (mentionnés sur les pack-agings)
- N'achetez pas de jouets (jouets à traîner tirer, déguisement etc) avec des cordons ou des chaînes de plus de 22 cm de long : au-delà, les enfants sont exposés à un risque d'étranglement
- N'achetez pas de jouets avec des fils électriques (attachés ou fournis) de plus de 30 cm de long.
- Les colliers destinés aux moins de 14 ans sont considérés comme des jouets et doivent donc répondre aux exigences

10 Jouets munis de dispositifs sonores

Une norme s'applique à des jouets qui en étaient auparavant exclus, notamment ceux actionnés par le souffle ou par la force musculaire de l'enfant comme les trompettes ou les xylophones.



Sur 4000 jouets vérifiés en 2014, dont 15 à 20 % de jouets sonores, Il a été enregistré 30 % de non-conformités acoustiques, au-delà du seuil normatif. Les jouets trop bruyants étaient principalement des jouets à percussion (tambours, xylophone, piano) ou actionnés par le souffle (sifflet, harmonica, trompette), et les pistolets à amorce.

Si l'on doit élever la voix pour se faire entendre en présence d'un jouet sonore, il ne faut pas en faire l'acquisition;

Privilégiez les jouets dont on peut contrôler le volume et varier les sonorités Portez une attention particulière au niveau sonore des jouets en contact direct avec l'oreille.

Autres précautions à appliquer

Surveiller que les enfants plus petits n'empruntent pas les jouets des plus âgés

- Attention à certains produits attirants pour les jeunes enfants mais qui ne sont pas des jouets et ne doivent donc pas être mis entre leurs mains : poupées décoratives ou folklo-riques dites « de collection », décorations de fêtes, modèles réduits pour collectionneurs adultes, puzzles de plus de 500 pièces, figurines de collection, etc.
- •Attention aux vieux jouets qui peuvent ne pas être conformes aux exigences actuelles de sécurité, notamment lorsqu'ils comportent des piles. Elles peuvent être la cause d'accidents lorsqu'elles sont trop vieilles, lorsqu'elles ont reçu un choc ou lorsqu'elles ne sont pas changées toutes en même temps.

Pour conclure et retenir l'essentiel des précautions pour choisir un jouet sécuritaire





- -Vérifiez que l'identification du fabricant ou de l'importateur figure;
- L'adresse d'un site internet n'est pas considérée comme une adresse de contact;
- Vérifiez la présence d'un numéro de lot, de série ou de modèle ou tout autre élément qui permet l'identification du jouet. sur le jouet ou l'emballage;
- Privilégiez les jouets munis du marquage , ce si cela est possible tout en sachant que ce n'est pas une garantie totale ;
- Lisez les avertissements, les instructions de montage et les consignes d'utilisation;
- Choisissez des jouets adaptés à l'âge de l'enfant;
- Vérifiez la sécurité des jouets destinés aux enfants de moins de 3 ans;
- Méfiez-vous des jouets bruyants;
- Méfiez-vous des jouets trop parfumés ou aux odeurs bizarres;
- Vérifiez que les éventuelles piles se trouvent dans un compartiment protégé;
- Achetez vos jouets dans des magasins et des boutiques en ligne dignes de confiance;
- Si vous achetez des jouets de seconde main, vous devez bien vérifier l'état;
- Attention aux peluches abîmées aux jouets en plastique fragile.

12 Jouets munis de dispositifs sonores

- Suivez les consignes pour assembler correctement un jouet. Tenez les emballages hors de portée des enfants;
- Si la notice le recommande, surveillez les enfants lorsqu'ils jouent;
- Gardez les jouets destinés aux enfants plus âgés hors des mains des tout-petits;
- Gardez les piles « bouton » hors de portée des enfants;
- Conservez en lieu sûr les consignes d'utilisation;
- Si le nouveau jouet dégage une odeur forte, bizarre ou incommodante, l'aérer quelques jours devrait suffire à faire disparaître les produits chimiques volatiles;
- Pour certains types de jouets, il est conseillé de suivre les préconisations d'emploi Par exemple, pour l'utilisation des trottinettes, des patins à roulettes et des vélos, l'enfant doit toujours porter un casque et éventuellement d'autres équipements de protection;
- Vérifier l'état des jouets (par exemple en faisant attention aux bords tranchants, à la rouille sur les jouets d'extérieur et les vélos ou en contrôlant si les coutures sont bien cousues/si les petites pièces (yeux, boutons) sont bien attachées permet de faire un tri et de jeter/réparer les jouets cassés;
- Restez informé des rappels de produit. En général, les rappels de produits sont diffusés via différents médias par les fabricants, les vendeurs ou les distributeurs eux-mêmes:

Le système européen d'alerte pour l'échange rapide d'informations (RAPEX), signale les nombreux jouets et produits pour enfants retirés chaque année du marché. Consultez les archives pour d'anciens rappels et inscrivez-vous pour recevoir des alertes par email;

La DGCERF procède à des contrôles des jouets. Si le jouet est susceptible de pré-senter un risque, sa vente pourra être suspendue dans l'attente des analyses;

Si, après analyse, le jouet est déclaré non conforme à la réglementation t de surcroît dangereux, des procès-verbaux pourront être établis. Donc si jamais vous rencontrer un problème de sécurité avec un jouet, pensez à le signaler à la DGCERF' (adresse internet?)

Références des textes algériens de la directive européenne à citer ou non?



Programme d'Appui Spécifique à la Surveillance et l'Encadrement du Marché



Le contenu du Guide de bonnes pratiques pour l'achat de jouets sécuritaires relève de la seule responsabilité du Programme d'appui spécifique à la surveillance et l'encadrement du marché "PASSEM", il ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne et du Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A).

